

DEDICACE

*A mes chers parents : Papa KARAMBIZI MUSANGA Maïsha Jean-Marie
Vianney et Maman MWEPA NGALIA Angel pour votre soutien
inconditionnel et votre sens élevé de responsabilité.*

A mes frères et sœurs,

A mes cousins et cousines,

*A mes amis et connaissances pour les encouragements et espoir que vous avez
voulu partager avec moi. Ce travail est le signe de ma vive reconnaissance.*

REMERCIEMENTS

Avant toute chose et à chaque période surtout, il faut du courage, de la persévérance et de la foi.

Conformément au programme d'Enseignement Supérieur et Universitaire, qui soumet l'étudiant à l'épreuve pratique, il est prévu à la fin dudit cycle. Un tel travail ne va pas sans collaboration en chaîne.

A l'orée de ces remerciements, il s'impose d'exprimer notre reconnaissance à toutes personnes, aux âmes bienveillantes et plumes de bonne volonté qui ont largement contribué à sa matérialisation.

Nos remerciements s'adressent en suite à notre directeur le professeur Romain ZIMANGO, pour avoir accepté, malgré ses multiples occupations, de diriger ce travail. La pertinence et la profondeur de ses remarques nous ont beaucoup aidé à le réaliser et nous aideront encore dans notre carrière scientifique, qu'il trouve à travers ces lignes l'expression de notre gratitude.

Nous exprimons une sincère gratitude plus au Chef de Travaux Franck TSHIBWABWA pour l'encadrement du présent travail au-delà de ses multiples occupations, qui n'aurait pas cette touche fine s'il avait ménagé des efforts par nous orienter.

Nos remercions toutes les autorités académiques de l'Université de Kinshasa, le corps professoral et scientifique de la Faculté de Sciences Sociales, Administratives et Politiques, en général et plus particulièrement.

A mes amis et compagnons de lutte, Kalembo Ndonga Dora, Ejiba Ndjibu Esther, Gongo Irène, Lukonga Couronne, Mudimbiye Patient, Minana René

Que tous ceux dont de blesser leur modestie, trouvent à travers ces quelques lignes dictées au bord de cœur, nos sentiments de reconnaissance leur générosité.

INTRODUCTION

1. Etat de la question

Une investigation d'envergure, note Sylvain Shomba débute par la lecture de la littérature spécialisée tant sur les considérations théoriques du thème retenu que sur les recherches empiriques limitrophes menées antérieurement. Chaque investigation dépend des études antérieures et sert de base aux études futures.

Par ailleurs, Sylvain Shomba spécifie que la lecture doit aussi être critique, dans le sens où il s'agit d'identifier les apports de travaux cités et de se positionner par rapport à eux. Il faut donc pour cela, être à même de dégager les liens avec d'autres travaux : points communs, complémentarité, opposition et être aussi capable de noter des remarques personnelles : points forts, points faibles, ... (1).

A cet effet, notre travail porte sur la pauvreté et violence conjugale à Kinshasa. Soulignons ici que la thématique de la pauvreté et de la violence est l'une des thématiques les plus exploitées par les chercheurs en sciences sociales, en général et en sociologie particulièrement. Plusieurs écrits existent à ce sujet dont certains ont attiré notre particulière attention.

Tel est le cas de Marie-Antoinette Saya qui considère que la violence envers les femmes a toujours existé sous diverses formes et dans toutes les sociétés tous les groupes raciaux et toutes les classes sociales. Chaque année,

¹ SHOMBA KINYAMBA, *Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique*, Editions Presses de l'Université de Kinshasa, Kinshasa, 2014, pp.36-37.

elle est en augmentation à domicile, sur le lieu de travail et dans la communauté. Elle est incrustée dans des attitudes et des structures qui diminuent les femmes et les maintiennent dans une position subordonnée dans la société ⁽²⁾.

Tout en partageant l'opinion émise par Marie-Antoinette SAYA, par rapport à la violence faite à la femme, nous constatons qu'elle demeure dans une vision moniste car nulle part, cet auteur n'a pas fait allusion à la responsabilité de la femme dans son propre assujettissement à la situation où elle se retrouve. Elle représente les femmes comme des victimes innocentes et pourtant, elles peuvent être elles-mêmes à la base de la violence conjugale par leurs comportements.

Ki-Zerbo, cité par Roger Vincent Kapalayi met en garde ceux qui ont pris l'habitude de présenter la femme comme étant un être inférieur, opprimé et sans suffisamment de liberté d'actions ⁽³⁾, alors que l'étude des institutions coutumières montre que le droit coutumier de la plupart des sociétés africaines et particulièrement congolaises reconnaissent à la femme et surtout à la mère une dignité éminente.

En dépit de cette mise en garde par Ki-Zerbo, nous savons que la discrimination de la femme dans beaucoup des cas ne date pas d'aujourd'hui, car elle a existé aussi bien dans les sociétés traditionnelles, que modernes en passant par les périodes coloniale et post-coloniale.

Plus de quinze ans après Beijing, constate l'ONU-Femmes, la situation de la population congolaise, en général et celle de la femme, en particulier, demeure déplorable. Les guerres à répétition, l'environnement de

² M.A. SAYA, *Guide des droits des femmes ou le droit de connaître et de savoir*, MAS, Kinshasa, 2007, p.70.

³ KAPALAYI, *Fondements et problèmes sociologiques de la parité Homme-femme en RD. Congo, Etude du cas de Babinji « Bambagani » du Kasai Occidental*, Editions Presses de l'Université de Kinshasa, Kinshasa, 2015, p.35.

violences de tous genres, l'enclavement et l'absence de l'autorité de l'Etat dans certaines provinces n'ont pas permis à la femme congolaise de s'épanouir dans les domaines économique, social ni politique ⁽⁴⁾.

Cette position de l'ONU-FEMMES ne saurait être mise en doute car elle correspond à la réalité, bien qu'elle semble omettre l'implication de la communauté internationale lorsqu'elle évoque ce tableau macabre.

En ce qui concerne la pauvreté en rapport avec la femme, l'ONU-FEMMES constate que le nombre des femmes pauvres est largement supérieur à celui des hommes tout en mettant en exergue les méthodes de travail archaïques et rudimentaires pratiquées par les femmes rurales, l'inaccessibilité de la femme au crédit, la spoliation des terres agricoles par des exploitants miniers, l'inflation galopante provoquant l'effritement du pouvoir d'achat.

Par ailleurs, la violence à l'égard des femmes a été identifiée comme un des obstacles à l'épanouissement des femmes. La violence faite à la femme est définie comme toute contrainte, toute agression physique, morale ou psychologique à l'égard de la femme, visant à diminuer sa personnalité tout simplement parce qu'elle est de sexe féminin. La femme subit souvent cette violence tant dans la vie publique que privée. Il s'agit de la violence domestique qui constitue la forme la plus courante des violences subies par les femmes et celle dont elles sont victimes pendant les conflits armés.

En outre, poursuit l'ONU-FEMMES la problématique de la violence faite à la femme demeure une grande préoccupation. Cet état de chose est aggravé par les guerres à répétition, la pauvreté et autre instabilité qui ont fini par donner naissance à une forme de violence ignoble dont les victimes sont

⁴ ONU-FEMMES, *Histoire des femmes congolaises*, 2014, p.65.

essentiellement les femmes et les jeunes filles. Il s'agit des violences sexuelles en temps de guerre ⁽⁵⁾.

Parlant des violences au foyer, Marie BAPU constate que la femme est perçue comme objet, au service de l'homme, son chef et de sa famille (en cas d'une femme mariée), elle est exécutrice de toutes les besognes ⁽⁶⁾.

Marc Moutousse et Gilles Renouard ⁽⁷⁾ parlent de la pauvreté en la reliant à l'emploi, tout en affirmant que l'inactivité est le principal facteur de pauvreté. Ces inactifs pauvres sont principalement des enfants vivant dans des ménages pauvres, puis des adultes ne travaillant pas et, enfin, des retraités. Le nombre des familles nombreuses restant un facteur de risque de pauvreté puisqu'un même revenu est partagé par un nombre croissant d'individu. A partir de quatre enfants, le risque de pauvreté est double par rapport à une famille avec un enfant unique. A cela s'ajoute le problème du coût du logement qui peut déséquilibrer le budget familial.

Mambungu Mundele ⁽⁸⁾ soutient que de nombreuses sources attestent que du point de vue de l'organisation familiale, la société congolaise précoloniale était stable, organisée, bien structurée. Une cohésion sociale la caractérisait. L'homme et la femme vivaient dans une relation de complémentarité. La société situait chacun dans son statut social, pour une conjugaison commune d'efforts en faveur de l'amélioration de leurs conditions existentielles. La communauté patrilinéaire comme matrilinéaire reconnaissaient le rôle et la fonction sociaux de la femme. EOn dehors de son principal rôle de

⁵ ONU FEMME, op. cit, p.70.

⁶ Marie BAPU, *Violences faites à la femme dans la culture kasaiennes : Mythes ou réalités ?* Editions Profer, Kinshasa, 2000, p.28.

⁷ M. MONTOUSSE et G. RENOARD, *100 fiches pour comprendre la sociologie*, Ed. Breal, Paris, 2001, pp.202-203.

⁸ MAMBUNGU MUNDELE, Parité homme – femme en RDC. Vers une société de rivalité genrée accentuée, in *Cahiers Congolais de sociologie*, n°32, Août 2014, p.47.

nourricière du foyer, elle accompagnait et participait à la prise de décision dans certaines communautés.

Contrairement à l'harmonie conjugale d'un passé glorieux, le même auteur déplore aujourd'hui la dérive comportementale de la femme, car acculturée par les agences de contrôle occidental et dit à ce propos : « Certes, une guerre ouverte est déclarée aux foyers, la métamorphose du comportement de la femme congolaise, hier artisane de l'harmonie et de l'apaisement social du couple, aujourd'hui insoucieuse et actrice des disputes, des tensions, de l'arrogance et toute forme de déviation qui ont élu domicile dans les rapports conjugaux, ont entraîné la séparation du corps pour certains couples, voire le divorce pour les autres »⁽⁹⁾.

Abordant dans le même sens dans une étude menée sur la masculinité en RD. Congo, l'ONU-Femmes constate que les violences envers les femmes ne se manifestent pas seulement physiquement, mais elles se manifestent également psychologiquement et économiquement. Psychologiquement, elles se manifestent notamment par les infidélités des hommes, et particulièrement par la prise d'une maîtresse ou d'une « deuxième femme ». Les femmes ont mis également dans la catégorie des violences psychologiques le silence ou le refus de parler qu'un homme peut opposer à sa campagne, les critiques incessantes, les hurlements, les injures ou attitudes dégradantes devant les enfants et même devant les étrangers à la famille.

Ces violences se manifestent aussi économiquement par le refus de laisser l'argent de la popote, le refus d'acheter les laits de beauté, le chantage financier, etc. Physiquement par les coups et blessures, excès et sévices. Cette

⁹ MAMBUNGU MUNDELE, art. cit, p.47.

escalade peut aller, selon les femmes, jusqu'à la séquestration (privation des libertés à la femme) et même au meurtre.

Ce discours, à sens unique mettant en exergue les violences subies par les femmes, ne se soucie pas par contre des cas de violences exercées par ces dernières aux hommes surtout lorsqu'elles prennent en charge la vie familiale à la suite d'une activité rémunératrice des revenus. Le mari désœuvré perd de l'autorité sur son épouse et vit résigné devant la fatalité ⁽¹⁰⁾.

Après que nous ayons parcouru quelques littératures proches de la thématique sous étude, il convient de nous situer nous-même par rapport à leurs écrits mettant en exergue les dissensions vécues dans les ménages suite à la pauvreté ou à un autre aspect de la vie sociale. Loin de nous l'idée de nous aligner sur telle tendance, contre telle autre, nous restons néanmoins attachée à l'analyse de la pauvreté comme facteur majeur des conflits au sein des familles dont les répercussions pèsent lourdement, non seulement sur la vie des couples, mais également et surtout sur la progéniture, les autres membres de la famille et de la société toute entière. Voilà ce qui pourrait constituer notre contribution à cette thématique qui, demeure à jamais ouverte.

2. Problématique

La pauvreté, quelles que soient ses diverses dimensions, frappe impitoyablement la quasi majorité des habitants de la planète. Même dans les pays les plus industrialisés et prétendus riches, tout le monde ne vit pas dans l'opulence, car certains membres de ces sociétés sont condamnés à vivoter en sollicitant l'aumône des autres. Mais il faudrait également reconnaître que le seuil de pauvreté varie selon le système politique de chaque pays.

¹⁰ ONU-FEMMES, *Etude sur la masculinité en RD. Congo*, juin 2015, p.52.

Pour ce qui concerne la République Démocratique du Congo, la pauvreté a atteint son paroxysme. Depuis plus de quatre décennies, le pays connaît une crise sociale incommensurable en dépit de ses richesses qualifiées de scandale géologique. La destruction de ses infrastructures économiques à la suite des pillages des années 90, des guerres dites de libération, de la mauvaise gouvernance, de la corruption, de la dilapidation des biens publics sont autant des facteurs qui justifient la misère atroce dont la majorité des congolais sont victimes.

Il faut noter qu'à la suite de la détérioration du tissu économique après les pillages, la fermeture des usines et des grandes entreprises, il s'en est suivi de la perte d'emplois pour la majorité des compatriotes, le chômage des jeunes diplômés ou non, voués à l'oisiveté malgré leur souci de servir la nation.

Pour faire face à cette situation d'inactivité, bon nombre de personnes ont trouvé leur salut dans la débrouillardise comme moyen efficace de juguler la crise qui ne faisait que s'aggraver. Il y a eu émergence des activités du secteur informel exercées en grande partie par les femmes afin de subvenir aux besoins de la famille suite au chômage des maris devenus actifs et impuissants.

Cette relève de la prise en charge familiale par les femmes incite celles-ci à se lever tôt pour aller vendre soit au marché ou dans certains endroits appropriés des articles manufacturés, des légumes, des fruits, des pains, des arachides, des eaux, du poisson ou servir dans les restaurants de fortune communément appelés « malewa ». Certaines femmes vont même effectuer des voyages en empruntant les véhicules, les trains et les bateaux juste pour leurs activités commerciales.

Il arrive de temps en temps que les rentrées tardives récurrentes, l'adhésion à certaines organisations d'entraide du marché, la participation à diverses réunions en compagnie d'autres hommes du marché, l'appropriation de toutes les charges familiales (vécu quotidien, vie scolaire, soins de santé...) face à la passivité du mari soient à la base des incompréhensions, des tensions, des disputes, bref des violences conjugales.

Par rapport aux multiples incompréhensions des époux, les enfants eux-mêmes deviennent des victimes des violences conjugales. Le désordre finit par s'installer non seulement dans la famille restreinte, mais aussi bien dans la famille large dans son ensemble, voire même au-delà des limites familiales.

A la suite de toutes les considérations émises sur la pauvreté dans sa corrélation avec les violences conjugales, notre préoccupation majeure porte sur trois questions essentielles dont les réponses provisoires interviendront dans le point suivant.

Ainsi, nous tenons à savoir :

- Comment se manifestent les violences conjugales entre les couples ?
- Qui peut être à la base de ces violences ? Est-ce l'homme ou la femme ?
- Quel est l'impact des violences conjugales sur la vie familiale ?
- Que faire alors pour remédier à cette situation ?

3. Hypothèses

Sylvain Shomba Kinyamba considère l'hypothèse comme une série des réponses qui permettent de prédire une vérité scientifique vraisemblable au regard des questions soulevées par la problématique et dont la recherche vérifie le bien-fondé ou le mal-fondé ?

Partant du questionnement de la problématique, nos hypothèses seront formulées de la manière ci-après :

- Les violences conjugales se manifesteraient par des disputes, des insultes, des bagarres, des séparations des corps et au pire des cas les divorces ;
- Dans la plupart des cas, ce sont les hommes qui occasionneraient les violences conjugales suite à leur statut des chefs naturels de familles, dans une autre mesure, les femmes seraient également à la base de ces violences surtout lorsque l'apport du mari est nul ;
- Comme impacts, les violences conjugales conduiraient à l'instabilité familiale, à la haine des enfants vis-à-vis des parents, à l'abandon du toit familial par certains enfants et la préférence de la rue par ces derniers, la délinquance juvénile, la prostitution des filles, au divorce même des parents, etc. ;
- Par rapport aux solutions envisagées, les pouvoirs publics ont une lourde responsabilité d'investir dans l'homme afin de le mettre à l'abri de tout ce qui pourrait compromettre sa stabilité sociale. Les églises et l'école devraient à leur tour, comme autres agences de socialisation préparer suffisamment les enfants pour qu'ils sachent convenablement assurer leurs responsabilités dans le futur pour le bien-être de la communauté entière.

4. Méthodologie

La méthodologie constitue une étape non négligeable dans le cheminement du processus heuristique d'un travail scientifique dans la mesure où elle permet au chercheur de récolter les matériaux nécessaires en vue de mieux cerner et structurer l'objet de son étude. Il n'est donc pas possible de mener une étude quelconque sans recourir aux méthodes et techniques, sinon la recherche en elle-même n'aurait aucun sens.

a. Méthode

En sciences sociales et humaines, il existe plusieurs méthodes dont les unes sont aussi importantes que les autres. On ne saura donc pas parler des bonnes tout comme de mauvaises méthodes car chaque objet d'étude inspire l'utilisation d'une méthode appropriée. Ainsi, par rapport aux objectifs de notre étude, la méthode dialectique semble la mieux indiquée du fait qu'elle met en exergue les contradictions vécues en famille entre les parents ou entre ceux-ci et leurs enfants.

Parler de violences conjugales engendrées par la pauvreté explique la permanence des conflits au sein des couples. Pour bien illustrer la nature de ces conflits, il nous est utile de les clarifier à partir des postulats même de l'analyse dialectique, c'est-à-dire les quatre lois dialectiques tels que décrits par Shomba ⁽¹¹⁾.

- La première loi est relative à l'unité des contraires, autrement appelé la connexion universelle. En effet, affirment les dialecticiens, l'univers est constitué d'un tout où toutes les parties se tiennent, tantôt en équilibre, tantôt en déséquilibre. En d'autres termes, dans la nature comme dans la société, aucun processus, aucun phénomène ne peut être étudié isolément, mais comme un sous ensemble dans une véritable organique et vivante, c'est-à-dire que les faits sont interconnectés et agissent les uns sur les autres. Par rapport à cette première loi, le couple est formé de deux personnes de sexe différent, c'est-à-dire l'homme et la femme appelés à la cohabitation.
- La deuxième loi dialectique se fonde sur la lutte des contraires. Celle-ci préconise qu'au sein de tout phénomène, il existe des forces qui sont en opposition et donc en conflit. Ce sont des contraires. Pour que ceux-ci

¹¹ SHOMBA KINYAMBA, *op. cit.*

entrent en lutte, il faut qu'ils se trouvent liés au sein d'un ensemble. Tel est le cas des couples mariés, donc la vie est émaillée des conflits. Les problèmes ne manquent jamais en famille où les tiraillements amènent à la fois l'harmonie et les tensions.

- La troisième loi dialectique est celle qui affirme la négation de la négation. Il s'agit là de cette réalité qui veut que la société recherche toujours à dépasser les situations présentes pour des nouvelles. Les conditions de pauvreté stimulent souvent le mari à fournir des efforts pour arriver à des situations meilleures plus qu'avant.
- Enfin, la quatrième loi de la dialectique postule que ce « tant dans la nature que dans la société, d'une manière générale et dans chaque cas concret, les changements qualitatifs ne peuvent se produire qu'à travers les changements quantitatifs, par addition ou soustraction ». A cet effet, il peut arriver les conflits vécus en famille soient une source d'amélioration des conditions de vie des mariés ainsi que de leur progéniture.

b. Techniques

Parmi les techniques utilisées dans ce travail, nous avons fait appel aux techniques d'observation directe, documentaire, et à l'entretien.

- La technique d'observation directe : est celle qui consiste à la perception directe des faits à partir de nos organes de sens. Nous sommes témoin des violences conjugales que nous vivons au quotidien dans nos milieux de vie car l'impact de ces violences dépasse les limites des toits conjugaux pour s'étendre davantage au-delà du cadre naturel de la vie des couples.
- Les techniques documentaires comme l'indique le nom, consiste à recourir aux documents écrits afin de recueillir les informations relatives à l'objet de recherche. Pour avoir des arguments sur la pauvreté et les

violences conjugales, nous avons eu à consulter divers ouvrages, les articles de revues, le code de famille, les dictionnaires spécialisés ainsi que des travaux à caractère académique tels que les mémoires, les TFC et les thèses.

- L'entretien nous a permis, grâce aux contacts avec quelques individus formant les couples mariés, d'obtenir des informations sur la nature des conflits, qui souvent secouent la stabilité des conjoints et aboutissent, le cas échéant, à la dissolution des liens de mariage.

5. Choix et intérêt du sujet

Il est tout à fait vrai que la violence exercée sur les femmes par les maris au sein des ménages cause souvent un déséquilibre social et bloque l'épanouissement des enfants, fruits de l'union conjugale. Les violences conjugales sont à la base de plusieurs problèmes qui touchent et préjudicient la vie de l'enfant et dont les conséquences pèsent sur la société.

A cet effet, l'intérêt de cette étude est à la fois scientifique et social.

- Sur le plan scientifique, cette étude apporte sa contribution à partir des idées énoncées, aux problèmes de la sociologie de la famille et du développement car les violences conjugales constituent un obstacle à l'essor de la société.
- Sur le plan social : cette étude est une sonnette d'alarme à l'attention des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales, des églises ainsi que des familles, aux problèmes qui rongent la vie familiale, afin de trouver les mécanismes consistant à maintenir l'harmonie conjugale.

6. Délimitation du sujet

La délimitation du sujet est une exigence scientifique car il n'est pas possible de traiter un sujet dans sa totalité. C'est pourquoi tout travail mérite d'être délimité dans le temps et dans l'espace, donc la délimitation spatio-temporelle.

- Dans l'espace, notre terrain d'investigation se rapporte à la ville de Kinshasa, et plus précisément au quartier Mbanza-Lemba dans la commune de Lemba.
- Dans le temps, la période allant de 2012 à 2017 nous a semblé propice du fait que nous avons pris conscience nous-mêmes de cette réalité au commencement de nos études universitaires.

7. Difficultés rencontrées

S'engager et s'embarquer dans un travail scientifique est un exercice fastidieux et empreint d'innombrables contraintes. La curiosité scientifique suscite toujours la méfiance des personnes détentrices des informations à l'égard des chercheurs considérés à tort ou à raison comme des agents de services de renseignements.

En outre, la méconnaissance ou l'ignorance de la culture de la recherche scientifique par la majorité des individus analphabètes est un handicap non négligeable dans la quête des informations par les chercheurs. Les violences conjugales rentrent dans le domaine de la vie intime des couples, qui évitent de dévoiler leurs secrets à tout venant. Il faut ajouter à cela la limite de nos moyens financiers, la difficulté d'allier les horaires des cours à la période du stage et la fréquentation des bibliothèques.

Mais notre détermination de braver les difficultés, la patience, la tolérance, l'amour de ce que l'on fait et le souci de persévérer et de réussir à tout prix nous ont permis d'atteindre les objectifs poursuivis.

8. Subdivision du travail

Notre étude va s'articuler autour de trois chapitres, hormis l'introduction et la conclusion. Le premier chapitre s'occupe des généralités dont la première section est consacrée à la définition des concepts et la seconde à la présentation du milieu d'études. Le second chapitre porte sur les facteurs qui déterminent les violences conjugales, c'est-à-dire ses différentes manifestations. Le troisième et dernier chapitre s'intéresse à la présentation, à l'analyse et à l'interprétation des résultats de recherche.

CHAPITRE I : GENERALITES

Dans ce premier chapitre de notre travail, il est question d'abord de clarifier les principaux concepts de base et connexes afin d'éclairer le lecteur et ensuite de procéder à la présentation du milieu d'étude.

Section 1 : Définition des concepts

L'utilisation des concepts dans une étude est une nécessité absolue dans la mesure où les sens leur attribués varient selon le contexte et les disciplines. A cet effet, les mots pivots et connexes qui méritent une saine explication sont : violence, violence conjugale, mariage, famille et pauvreté.

- Violence

Au sens courant, selon le lexique de sociologie ⁽¹²⁾, la violence caractérise l'usage de la force physique (brutalité, crime, etc.) ou mentale (harcèlement, violence psychologique ou verbale, etc.) afin d'imposer sa propre volonté contre celle d'autrui. La violence peut être le fait d'un individu ou d'un groupe. On distingue la violence qui vise les personnes de celle qui a pour but l'appropriation des biens convoités. Son aspect objectif (nombre de crimes, victimes d'une guerre...) est difficile à isoler car la violence comporte une large composante subjective. Par exemple l'utilisation d'un terme grossier peut être considérée comme une agression, une incivilité par certains individus, s'inscrire dans le déroulement normal de l'interaction.

En sociologie, la violence peut tout d'abord s'expliquer par des situations anomiques. Pour Emile Durkheim, la violence, à travers le crime, est un fait social normal. Son aspect pathologique (augmentation des taux de

¹² Lexique de sociologie, éditions Dalloz, Paris, 2005, p.280.

criminalité) exprime par contre une crise du lien social. A Coser propose d'expliquer la violence en termes de frustration relative (inadéquation entre les buts socialement valorisés et les moyens d'y parvenir. Il indique trois fonctions de la violence ⁽¹³⁾ :

- La réalisation de soi : c'est le moyen pour les opprimés de retrouver leur dignité (révolution), ou le moyen pour les jeunes défavorisés d'accéder à une forme de réussite sociale (délinquance juvénile) ;
- Une fonction de signal du danger : mise en évidence d'une dysfonction sociale, d'un état pathologique qui met en péril la cohésion sociale ;
- Une fonction de catalyseur : l'usage de la violence a un impact sur ceux qui ne participent pas au conflit (sensibilisation de l'opinion publique). La violence peut aussi s'expliquer dans une approche stratégique et instrumentale comme un calcul coût avantage.

Pour Marie BAPU BIDIBUNDU, la violence est un acte humain de mauvaise foi, un acte moralement mauvais. Elle vient depuis la nuit des temps et s'est imposée dans toute notre existence en monarque absolu. Le fait qu'elle se trouve concentrée entre les mains d'une seule catégorie sociale constituée des mâles (êtres masculins) est significatif. Elle trouve aussi son fondement dans sa finalité culturelle. Les violences sont des actes humains posés en toute conscience et en toute connaissance dans le but avéré de causer du tort à autrui. Celui qui exerce la violence considère autrui comme un moyen pour sa propre revalorisation. Donc les violences sont des créations humaines dans l'ordre du reniement de l'autrui ⁽¹⁴⁾.

En ce qui nous concerne, nous considérons la violence comme un acte posé par un homme contre son semblable dans le seul but de porter atteinte à sa dignité et de démontrer sa suprématie vis-à-vis de son adversaire. Bref, c'est

¹³ A. COSER, cité par Lexique de sociologie, op. cit, p.280.

¹⁴ Marie BAPU, op. cit, pp.21-23.

un acte avilissant et déshumanisant, désapprouvé par la société et punissable en droit. La violence peut porter sur les injures, la brutalité, la discrimination et par le recours à la force physique.

Dans le cadre de notre travail, nous allons parler de la violence telle que vécue par les couples au sein d'un ménage.

- Les violences conjugales sont celles qui sont liées au mariage et se vivent d'une manière générale dans la famille. Charlotte BUNCH ⁽¹⁵⁾ laisse entendre que pour des dizaines de millions de femmes, la maison est un lieu de terreur. Ce n'est pas la violence d'étrangers que les femmes ont le plus à craindre, c'est la brutalité quotidienne, infligée par des parents, des amis et des compagnons. Les sévices domestiques constituent de loin la forme la plus universelle de violence contre les femmes et sont une cause non négligeable de blessure chez les femmes en âge de procréer. Certains mariages se nouent dans des conditions qui ne respectent en rien les droits et libertés de la personne humaine. Les femmes en sont conscientes et en souffrent mais acceptent de vivre ces atrocités.

- **Mariage**

Pour Marie-Antoinette SAYA ⁽¹⁶⁾, le mariage est l'acte civil, public et solennel par lequel un homme et une femme qui ne sont engagés ni l'un ni l'autre dans les liens d'un précédent mariage établissent entre eux une union légale et durable selon la loi. Une union qui ne répondrait pas aux conditions fixées par la loi n'a pas d'existence légale, elle n'est pas un mariage, mais un concubinage et peut être rompue à tout moment.

¹⁵ Charlotte BUNCH, citée par Marie BAPU, op. cit, p.77.

¹⁶ Marie-Antoinette SAYA, op. cit, pp.24-25.

Le mariage a pour but de créer une union (ainsi que le ménage) entre un homme et une femme qui s'engagent à vivre ensemble jusqu'au décès de l'un d'entre eux pour partager leur destinée commune et pour perpétuer leur espèce. Le mariage est célébré en famille selon les formalités prescrites par la coutume, et enregistré par l'officier de l'état civil selon les prescriptions de la loi et c'est alors que l'officier de l'état civil dresse un acte de mariage. Le mariage religieux n'a pas de fondement juridique.

Contrairement à cette perception du mariage qui, certes, est conforme aux traditions et lois congolaises, Marc MONTOUSSE et Gilles RENOUARD ⁽¹⁷⁾ rapportent que la constitution d'une famille passe par la formation du couple qui peut être officialisée ou non par le mariage. Le mariage subit une crise et le nombre de personnes célibataires augmente. La conjugalité prend des formes de plus en plus diverses. Le mariage n'est plus le modèle unique, la famille moderne se caractérise par une grande flexibilité. La famille traditionnelle fondée sur la stabilité conjugale et sur une division stricte des rôles semble en crise.

De nouvelles formes de conjugalité apparaissent à l'instar du développement de l'union libre ou de la cohabitation. De nouvelles structures familiales s'affirment tels que le nombre de célibataires masculins et féminins en augmentation sensible et aussi le développement de familles monoparentales et recomposées.

¹⁷ Marc MONTOUSSE et Gilles RENOUARD, *op. cit.*, pp.180-181.

- **Famille**

Qu'entend-on exactement par famille ? Qu'est-ce, au fond, qu'une famille ? En tentant de donner une réponse à cette simple question, on se rend compte immédiatement qu'il est difficile d'en donner une seule définition et que ses contours dépendent davantage de convention statistique et surtout culturelles que de facteurs biologiques et naturels. Telles sont les questions que se posent Béatrice BARBUSSE et Dominique GLAYMANN (¹⁸)

1. La notion de famille

La famille, au sens large, est un groupe social élémentaire qui est constitué d'un ensemble de personnes ayant entre elles des liens de parenté. Elle regroupe alors l'ensemble de la parenté.

Au sens étroit du terme, c'est un groupe constitué d'au moins deux personnes ayant des liens de parenté (de filiation ou d'alliance) et résidant ensemble.

Comme on peut le voir, le sens du mot famille est pluriel et dépend de convention évidemment arbitraire. Son sens diffère donc d'une société à l'autre. Si les travaux anthropologiques et historiques témoignent de l'universalité de la famille, en revanche, ils constatent qu'elle prend, selon les lieux et les époques, des formes très variées et démontrent ainsi qu'elle est un artefact, construit par les conventions sociales en vigueur.

¹⁸ Béatrice BARBUSSE et Dominique GLAYMANN, *Introduction à la sociologie*, Editions Foucher, Paris, 2004, pp.96-103.

2. La famille, une affaire de culture

Si la famille est présente dans toutes les sociétés, les règles qui président à sa formation diffèrent d'une culture à l'autre. Chaque société adopte en fonction de ses traditions une conception différente de la famille. S'il n'est ainsi que les règles d'alliance entre les individus et les modalités d'éducation des enfants ne sont pas identiques partout, même s'il existe quelques règles universelles.

3. La famille, une institution essentielle

Outre la fonction procréatrice qu'elle assure (elle permet à l'espèce humaine de se reproduire), si la famille est présentée dans toutes les sociétés, c'est parce qu'elle est une institution fondamentale tant du point de vue économique que social. La famille assure à la fois les fonctions économique et sociales :

- Sur le plan économique, la famille assure principalement une activité de consommation dans les sociétés modernes.

En effet, c'est dans le cadre familial que l'on réalise la plupart de nos achats de consommation, chaque événement familial (une naissance, une installation, un déménagement l'éducation des enfants, le renouvellement des appareils ménagers, les vacances, ...) est une source de dépenses potentielle. Mais la famille a pendant longtemps assuré aussi des fonctions de production.

En ce qui concerne le partage des tâches au sein de la famille, la norme d'une répartition égalitaire des rôles tend à s'instaurer dans les mentalités, la pratique ne s'inverse que lentement. Le partage des tâches au sein du couple reste fortement inégalitaire puisque les tâches ménagères restent assumées, dans 90% des cas par les femmes.

- Sur le plan social, la famille assume des fonctions essentielles pour l'intégration et la cohésion sociale.

La famille assure une fonction affective à l'égard des enfants. Cette fonction sentimentale est considérée comme essentielle à l'équilibre psychologique et identitaire des enfants comme des parents. La famille est une instance de socialisation, c'est-à-dire qu'à côté d'autres institutions, elle constitue un agent de socialisation fondamental dans la mesure où, dès leurs plus tendre enfance, les parents apprennent à leurs enfants les règles de la vie quotidienne. La famille est donc un facteur essentiel d'intégration sociale dans la mesure où l'individu, en apprenant les règles de vie et en les assurant, acquiert les moyens de se faire une place et de se mouvoir au sein de la société. Enfin, la famille est aussi une instance de transmission, voire de reproduction sociale.

- **Pauvreté**

Perçue comme un concept multiforme, la pauvreté peut de définir de trois manières différentes d'après le Lexique de Sociologie : en terme monétaire (pauvreté absolue ou relative), en terme de condition de vie et enfin en terme subjectif :

- En termes monétaires, est pauvre un individu ou un ménage dont le revenu est inférieur à un certain seuil. Celui-ci peut être défini en termes absolus ou relatifs. La pauvreté monétaire absolue concerne les conditions ou ménages qui ont des revenus inférieurs à un seuil minimum conventionnel (correspondant à un panier de biens et services), qui n'évolue qu'avec la hausse du niveau général des prix. La pauvreté monétaire relative concerne les individus ou les ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieure à 50% du revenu médian ;

- En terme de conditions de vie, sont pauvres les individus ou les ménages, qui n'est pas accès à certains biens ou services considérés comme essentiels ;
- Enfin, en termes subjectifs, sont pauvres les individus qui se déclarent comme tels.

S'inspirant de Georg Simmel, Serge Paugam définit la pauvreté comme une relation d'interdépendance entre la population qui est désignée socialement comme pauvre et la société dont elle fait partie. Il distingue trois formes élémentaires de pauvreté : la pauvreté intégrée est définie comme la condition sociale d'une grande partie de la population où les pauvres forment un groupe social étendu, et peu stigmatisé. Elle se retrouve dans les sociétés traditionnelles, les pays en développement mais aussi dans certaines régions de pays développés. La pauvreté marginale est celle des inadaptés de la civilisation moderne, ceux qui n'ont pu suivre le rythme de la croissance et se conforme aux normes imposées par le développement industriel. Cette minorité est fortement stigmatisée (cas sociaux) ;

- La pauvreté disqualifiante relève du processus d'exclusion sociale dans les sociétés postindustrielles. Elle est une forme spécifique de la relation entre une population désignée comme pauvre en fonction de sa dépendance à l'égard des services sociaux et le reste de la société.

Quant à Marc Moutoussé et Gilles Renouard¹⁹, la pauvreté actuelle est largement provoquée par la crise de l'emploi, soit que la personne est au chômage, soit qu'elle ait renoncé à trouver un emploi, soit encore qu'elle occupe un emploi insuffisamment rémunéré.

¹⁹ MOUTOUSSE, M. et RENOARD, G., op. cit.

Pour ce qui relève de notre étude, nous analysons la notion de pauvreté par rapport à l'inactivité du chef de ménage, laquelle inactivité est favorisée par le chômage. Les familles nombreuses sont les plus touchées, car le manque ou l'insuffisance des revenus les rend incapables de subvenir aux besoins fondamentaux quotidiens, de ses membres dont les conséquences se manifestent à travers les violences conjugales.

Section 2 : Présentation du milieu d'étude

L'espace qui abrite l'actuel quartier Mbanza-Lemba et l'Université de Kinshasa, a été occupé préalablement par les Twa. C'est par les conquêtes répétitives menées par les Bateke, à partir du Bas-Congo, qu'ils réussirent à déposséder les Twa de leur droit terrien. Se montrant faible face à la force de frappe de Bateke, les Twa se sont résolus de longer le cours du fleuve Congo pour se réfugier à l'Equateur. Il faut dire à ce niveau que cette zone s'étendait jusqu'à l'actuelle commune de Bumbu en passant par la commune de Makala.

C'est donc au prix de ces risques que les Teke en sont devenus les propriétaires exclusifs. C'est le chef Shungu LELO qui en était pendant longtemps le gardien peu avant l'implantation de l'Université Lovanium. Lemba est le nom du grand village qu'il y avait à cette époque et signifie en Teke « fétiche » ou Ecole exotériques.

A la mort du chef Shungu, tout le village s'est éparpillée, certains sont allés à Kingabwa le Mfumu Mvula et d'autres au village Livulu. Quelques années après, ceux qui habitaient le village du chef se sont prévalus les mêmes droits que lui.

Ce sont les courageux qui n'étaient pas de la famille du chef qui mettront les terres en valeur en les vendant à Monseigneur GILLON vers les années 1950, mais cette aventure cessera avec la venue au pouvoir de l'actuel chef KIAMFU, neveu du chef SHUNGU, qui devenu grand, se mit à se renseigner sur ce qui s'était passé en vue de se mettre dans ses droits.

En 1960, il demanda à Monseigneur GILLON de lui expliquer comment il avait acheté ces terres parce qu'il voulait absolument qu'une indemnité compensatoire lui soit payée. Malheureusement, il ne gagna rien de ce qu'il cherchait. C'est alors que Mgr GILLON lui présentera les tombeaux de ses ancêtres qui seront déterrés et les ossements seront récupérés le 25 décembre 1969 pour les enterrer dans l'actuel quartier.

Mgr GILLON voulut de nouveau négocier avec le chef KIAMFU pour qu'il lui vende l'espace qu'occupe le quartier, le chef a carrément refusé du fait qu'aucun compromis n'avait été trouvé concernant l'achat des terres du site Lovanium.

En 1962, le chef Kiamfu entreprit de vendre les terres aux particuliers à des prix dérisoires. Le quartier Mbanza-Lemba est né juste derrière l'Intendance Générale. A ces débuts, ce sont les Yaka venant de Kasa-Vubu, Bumbu et Makala qui habitent le quartier Mbanza-Lemba, ensuite se sont les Luba qui sont venus nombreux vers les débuts des années 80 et Bas-Congo enfin.

Vers les années 1970, le quartier a connu un changement considérable sur le plan de l'organisation politique. Le pouvoir qui était exclusivement coutumier était désormais régi par l'Etat congolais.

Ainsi sur le plan administratif et politique, le quartier Mbanza-Lemba est géré par un chef de quartier qui est assisté par les chefs de localité, des rues et marchés.

Sur le plan administratif, depuis sa création en 1970 jusqu'à ce jour, quatre personnalités ont eu l'honneur d'être à la tête du quartier Mbanza-Lemba comme l'indique le tableau n°1 ci-après :

Tableau n°1 : Les noms des personnalités ayant dirigé le quartier Mbanza-Lemba

N°	Années	Noms et post-noms
1	1954 – 1968	KIAMFU Chef coutumier
2	1968 – 1971	EYANGA ANDON
3	1971 – 1979	POBA DIAMBAZU
4	1979 à nos jours	MAYENGELE Jean Baptiste

Source : Archive quartier Mbanza-Lemba

Le quartier est constitué de onze localités, 75 avenues ou rues et 46 coins de vente et un grand marché. Les localités qui composent ce quartier sont :

1. Localité ISANGA
2. Localité CAMP LIVULU
3. Localité MABENGA
4. Localité PELENDE
5. Localité ZONGO
6. Localité MALEMBA
7. Localité MOSALA
8. Localité BOSENGE
9. Localité MUANA-WUTA
10. Localité NZELO
11. Localité MBILA

2.1. Cadre géographique

Le quartier Mbanza-Lemba figure parmi les quartiers de la commune de Lemba. Il s'étend sur une superficie de plus au moins 10km². Il est borné au Nord par le quartier Livulu, à l'Est par la commune de Kisenso, à l'Ouest par la commune de Mont-Ngafula, au Sud par « Le Plateau » quartier résidentiel des professeurs de l'Université de Kinshasa.

Le quartier Mbanza-Lemba présente un paysage très tourmenté par les eaux des pluies, des collines et des pentes créant une véritable dénivellation. Ce qui constitue un frein au développement.

Une autre conséquence et la plus caractéristique est le manque des routes, de l'électricité, d'eau potable, des lieux de loisirs, etc.

2.2. Cadre démographique

Dès sa création, le quartier Mbanza-Lemba était habité par le chef coutumier Kiamfu et sa famille. Suite à son éloignement de la grande avenue de l'Université, le quartier n'était pas bien connu du reste de la ville de Kinshasa.

Au fur et à mesure que les années passent, le quartier Mbanza-Lemba accueille une population très diversifiée parmi ses habitants. On y trouve à titre d'exemple : les Humbu, les Bamba, les Suku, les Ngala, les Luba, les Kongo, le Swahili, voire même les étrangers venant d'autres pays africains ; tel est le cas des angolais, les congolais de Brazzaville, des camerounais et les européens²⁰.

D'après les informations recueillies auprès des autorités municipales, le quartier Mbanza-Lemba compte 29.447 habitants répartis sur une superficie de plus au moins 10km². Cette population est répartie en fréquence de 9.647 populations des enfants (de 0 à 5 ans), 8.826 populations féminines (de 15 ans ou plus), population masculine 8.826 (de 15 ans ou plus)

²⁰ NKODIA Philemon, Secrétaire du quartier interviewé le 20/07/2018 à Mbanza-Lemba

ainsi qu'une population étrangère de 2.182 ainsi que nous renseigne le tableau n°2 ci-après :

Tableau n°2 : Statistique de la population congolaise et étrangère habitant le quartier Mbanza-Lemba

N°	Catégories	Fréquences	%
1	Population d'enfants	9.647	32
2	Population féminine	8.792	30
3	Population masculine	8.826	31
4	Population étrangère	2.182	7
Total		29.477	100

Source : Service d'état-civil et immigration du quartier Mbanza-Lemba, Rapport de l'année 2000

Commentaires

Il ressort dans ce tableau que la population d'enfants est plus importante dans le quartier Mbanza-Lemba. Il s'agit d'un fort taux d'accroissement de la population, dont la moyenne d'enfants par femme est de 1,2.

Tableau n°3 : Statistique des ressortissants étrangers habitant le quartier Mbanza-Lemba

N°	Catégories	Fréquences	%
1	Angola	722	33
2	Cameroun	619	28
3	Congo - Brazza	548	25
4	Autres	293	14
Total		2.182	100

Source : Service d'état-civil et immigration du quartier Mbanza-Lemba, Rapport de l'année 2000

Commentaires

Ce tableau nous renseigne sur la présence de plus d'angolais que les autres dans ce quartier Mbanza-Lemba qui s'explique à cause de la guerre civile qui a eu à secouer ce pays pendant plus d'un quart de siècle.

2.3. Cadre socio-économique

Le quartier Mbanza-Lemba connaît une faible concentration d'activités économiques étant donné qu'elle est par essence, un quartier résidentiel. Malgré cela, nous remarquons certaines activités lucratives qui relèvent en majeure partie du secteur informel. Cette situation est tributaire à la crise qui se manifeste sur tous les plans : politique, économique, social et culturel.

C'est ainsi que dans ce quartier Mbanza-Lemba on rencontre des diverses activités socio-économiques entre autres : les activités maraîchères, les activités commerciales et celles considérées dans une large mesure d'informel.

Selon les informations recueillies au service de développement rural et communautaire dans son rapport annuel pour l'exercice 2002, on peut rencontrer au total 27 écoles. En effet, nous avons 18 écoles primaires dont deux écoles officielles ; nous avons un grand marché de Mbanza-Lemba et 46 petits marchés, une église Catholique la Sainte Bernadette, 3 églises protestantes, une église kimbanguiste, une église musulmane et 67 églises de réveil. Enfin, nous avons 34 centres de santé et dispensaires suite aux conditions de vie très difficiles de la population de Mbanza-Lemba, les réalités sur terrain sont les suivantes : plusieurs habitations étaient dans un état de dégradation avancée et plus grave encore certains centres de santé et dispensaires étaient dans un état délabré.

Nous avons pu observer sur terrain qu'il n'avait pas de la prise en charge nutritionnelle dans ces centres pour les enfants mal nourris. C'est pourquoi plusieurs mères étaient obligées d'amener leurs enfants au centre de santé Elimo Santu à Livulu chez les religieuses catholiques pour la prise en charge nutritionnelle.

CHAPITRE II : MANIFESTATIONS DES VIOLENCES FAITES A LA FEMME AU SEIN D'UN MENAGE

Dans ce second chapitre de notre étude, nous allons évoquer les différentes manifestations des violences telles que vécues par les femmes au sein des ménages. Après l'expression de ces violences, nous allons chercher à déceler les différentes causes à la base et de mesurer leur impact sur la vie conjugale et sur les enfants.

Section 1 : Quelques manifestations des violences conjugales

La violence envers les femmes a toujours existé sous diverses formes et dans toutes les sociétés, tous les groupes raciaux et toutes les classes sociales, nous fait remarquer Marie-Antoinette Saya ⁽²¹⁾ chaque année, elle est en augmentation à domicile, sur le lieu de travail et dans la communauté.

Pour le même auteur, la violence est incrustée dans les attitudes, et des structures qui diminuent les femmes et les maintiennent dans une position subordonnée dans la société. Mais ce n'est qu'au cours de la dernière décennie, constate-t-elle, qu'elle a été de plus en plus reconnue comme un problème grave, « de société » tant en ce qui concerne son ampleur que ses effets.

C'est la raison pour laquelle la violence est devenue le lot quotidien de la plupart des familles démunies et non instruites où les hommes se comportent en maîtres absolus ayant les droits de vie et des morts sur les pauvres femmes, considérées injustement comme être inférieurs. Cela justifie toutes les violences autant verbales physiques que morales exercées à leur rencontre par certains hommes imbus d'esprit de supériorité et de domination.

²¹ M.A. SAYA, *op. cit.*

Du point de vue de la violence verbale, les injures sont l'une des armes redoutables utilisées par les conjoints en vue de les fragiliser, les rendre ridicules. Elles sont victimes des insultes en présence des enfants, des autres membres de la famille, voire même des voisins. Point n'est besoin de tenir compte de leur dignité bafouée et foulée au pied pour la simple raison qu'elle est femme, et qu'elle doit être traitée comme un enfant, une façon de valoriser ceux qui estiment à tort ou à raison que toute femme a quatorze ans.

Du point de vue de la violence physique, la femme se trouve victime de brutalité que lui inflige son partenaire même des faits tout à fait anodins, qui aboutissent aux coups et blessures, au viol dans le cas des rapports sexuels non consentis. Certains hommes frappent leurs femmes même en public sans tenir compte de leurs dignités et de leurs positions sociales en tant que mères et épouses. Cette situation routinière vécue habituellement par les femmes réconforte la thèse de Charlotte Bunch qui rapporte que « pour des dizaines des millions de femmes, la maison est un lieu de terreur. Ce n'est pas la violence d'étrangers que les femmes ont le plus à craindre, c'est la brutalité quotidienne infligée par des parents, des amis et des compagnons. Les sévices domestiques constituent de loin la forme la plus universelle de violence contre les femmes et sont une cause non négligeable de blessures chez les femmes en âge de procréer » (22).

Par rapport à la violence morale, les différentes violences exercées sur les femmes et les humiliations auxquelles elles font face sont porteuses de situations stressantes qui les placent dans des conditions inconfortables vis-à-vis de leur entourage. Elles se sentent objet des railleries et d'exclusion car méprisées et non considérées. Les souffrances morales sont dangereuses et susceptibles de conduire au suicide. L'accumulation de diverses violences

²² C. BUNCH, cité par M. BAPU, *op. cit*, p.77.

pousse ces femmes à la résignation et aux blessures intérieures difficiles à surmonter. A cet effet, la plupart d'entre elles ne cessent de dire que seuls les enfants les retiennent du mariage de ne pas les sacrifier à l'issue du divorce éventuel.

A la lumière de tout ce qui précède, la violence, quelle que soit la forme, demeure inefficace et immorale car elle ne répond pas à l'amour et constitue une entrave à la dignité humaine à ses libertés et à ses droits fondamentaux. L'homme ne peut être libre que tous le sont, nous dit Jean-Paul Sartre.

Section 2 : Causes majeures des violences conjugales

Dans cette section, il sera question d'examiner tour à tour les différentes causes, du moins les plus marquantes, qui justifient l'utilisation des violences exercées contre les femmes au sein des ménages. Comme il s'avère impossible de les énumérer toutes, nous avons jugé utile de ne retenir que les causes liées aux pesanteurs socio-culturelles, à la situation économique et de la crise qui s'en est suivie, et celles liées au brassage des cultures et des civilisations.

II.2.1. Pesanteurs socio-culturelles

La situation actuelle de la femme en milieu urbain ne peut être bien saisie que si l'on remonte un peu plus loin dans le passé de nos sociétés traditionnelles. Dans la quasi-totalité de cultures congolaises, la femme avait pour rôle principal de perpétuer l'espèce humaine par sa capacité d'engendrer les enfants tout en s'occupant du vécu quotidien des membres de la famille dont elle était considérée comme gardienne des valeurs traditionnelles.

C'est dans cette raison qu'évoque l'ONU FEMMES ⁽²³⁾ en confirmant que les femmes congolaises subissaient cette hégémonie et de la part des colons et de celle de la gente masculine qui considéraient les femmes comme une unité de production agricole et de reproduction de l'espèce. Main d'œuvre par excellence, la femme est recherchée parce que signe de richesse et de suprématie pour celui qui en possède plusieurs.

La partie la plus importante de l'éducation des enfants, poursuit la même source relève de la responsabilité de la femme, aussi bien pour ce qui concerne leur croissance que pour leur éducation. C'est à la mère qu'il incombe d'être un bon exemple pour les enfants. Elle doit aussi leur enseigner les manières, les coutumes et les traditions de la société. La congolaise est aussi cette femme qui se rapproche de certaines valeurs communes dont les rôles essentiels dans la famille sont culturel et économique. Pour mieux remplir ce rôle culturel, certaines valeurs sont recherchées dans le choix d'une épouse : intelligence et soumission, règle majeure de l'ordre social, continence verbale et pacifisme, hospitalité sociale, modestie et humilité. Elle est soumise à une attitude de silence pour lui permettre de s'adapter aux circonstances et de résoudre les différents problèmes rencontrés aux diverses situations et étapes de la vie.

Après avoir analysé toutes ces considérations qualifiant la femme dans les sociétés traditionnelles, nous comprenons que cette situation voulue et planifiée par la gente masculine, constitue une prélude aux actes de violence dont elle est victime dans la société moderne. Cette femme était prédisposée à la soumission et à ne pratiquer que la volonté du mari, son maître, et que surtout que ses tâches étaient déjà déterminées, c'est-à-dire qu'en dehors de ses activités agricoles, la femme rurale devrait s'occuper de l'économie domestique telle que

²³ ONU FEMMES, op. cit, p.48.

préparer les aliments pour toute la famille, rendre la maison et les alentours propres, puiser de l'eau à la source, chercher du bois de chauffage, faire le marché, s'occuper continuellement de son mari et de l'éducation des enfants.

II.2.2. Situation socio-économique et impact de la pauvreté sur la violence conjugale

La République Démocratique du Congo connaît, depuis plus de trois décennies une crise sociale aiguë et sans précédent. Cette crise est liée, faut-il le rappeler, à plusieurs réalités économique-sociales dont notamment la mauvaise gouvernance, la gabegie financière, le détournement des deniers publics, la corruption à outrance, le primat de l'intérêt individuel au détriment des intérêts de la communauté, donc à l'inconscience et au manque d'amour pour le pays par les dirigeants de la seconde et de ceux de la troisième République.

En outre, il convient d'ajouter à ce tableau macabre la destruction du tissu économique à partir de la fameuse politique de la « zaïrianisation » des années 1970 du Maréchal Président Mobutu, des pillages des années 1991 et 1993 savamment montés par les dirigeants politiques de la même époque, les guerres dites de « libération » de 1997 et celles « d'agression » de 1998 à 2003. Notons à ce propos que ces guerres ont entraîné le pillage des différentes ressources du sol et surtout du sous-sol congolais par les belligérants et leurs commanditaires. Cette situation, ajoutée à celle des pillages, a suscité une extrême pauvreté liée à la fermeture des grandes entreprises, des usines, des dépôts pharmaceutiques et ayant produit un grand nombre des désœuvrés à la suite du chômage et sous-emploi.

Il convient encore de rappeler que le déséquilibre et les désagréments ainsi causés vont avoir des effets nocifs sur la vie familiale. Au regard de cette crise, les familles ont été contraintes de développer des mécanismes de survie (commerce, artisanat, création des diverses activités rémunératrices des revenus). C'est ainsi qu'on assiste à la prolifération de ces activités dont l'impact se fait sentir au sein des ménages, lesquelles activités se tiennent au marché, devant les parcelles, les bars, les hôtels, les boutiques ou tout au long des avenues. Parmi ces produits en vogue, les femmes vendent la farine, les légumes, les épices, l'huile, du sel, les arachides, les fruits, les pains et tant d'autres.

A l'issue de l'exercice de toutes ces activités, l'argent perçu permet à la femme de prendre en charge non seulement les besoins des enfants, mais également ceux du mari désœuvré, passif et résigné. Elle assure à cet effet les besoins alimentaires, sanitaires, de logement, de la scolarisation des enfants, de paiement des frais de consommation d'eau et d'énergie électrique ainsi que ceux du mari dans la mesure du possible. Cette prise en charge de tous les besoins familiaux n'est pas sans incidence sur le comportement de la femme vis-à-vis du mari sans occupation. Elle crée des barrières, se distingue par des rentrées tardives au foyer conjugal, l'arrogance, l'insolence, l'insoumission, et mépris de l'homme à cause de sa passivité.

Il arrive parfois que ce genre de femme soit influencée par son adhésion à certaines associations telles que les « moziki » auxquelles elle est soumise à certaines conditionnalités. Son appartenance à ces organisations suscite le désaccord avec le mari, crée des problèmes, les conflits susceptibles de conduire au divorce ou à d'autres situations fâcheuses comme le suicide.

Il faut noter cependant que consécutivement aux avantages résultant de ces activités, la femme s'impose à la maison en prenant des décisions importantes sur le cours de la vie familiale au détriment de l'homme, lequel se retrouve dans une position de faiblesse vis-à-vis de sa partenaire. Cette prise de décision et tous les agissements qui s'en suivent attestent la perte d'autorité maritale, et de surcroît constituent la violence conjugale provoquée par la femme.

Cette situation est vécue dans la plupart des ménages où la femme travaille dans l'administration, dans les entreprises privées ou publiques. On assiste fréquemment à la violence faite à l'homme par la femme à cause des raisons ci-dessus. Contrairement à l'opinion générale que pense que la femme seule est victime de la violence du mari, il est des cas où la femme travailleuse, forte de ses avoirs et de sa position de pourvoyeuse, forte de ses avoirs et de sa position de pourvoyeuse des moyens de subsistance pour la survie de la femme, devienne source de violence non seulement à l'encontre de son mari, mais également à l'endroit des enfants.

CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Si dans le second chapitre, nous avons parlé de différentes manifestations de violences faites à la femme au sein du ménage, nous avons également démontré que la violence peut également provenir de la femme contre son partenaire à la suite de quelques idées exprimées à cet effet.

Dans ce troisième et dernier chapitre, notre souci demeure celui de présenter les résultats issus de nos investigations, les analyser, les interpréter afin de faire des suggestions. C'est un chapitre qui va comprendre trois sections dont la toute première se rapporte à l'organisation de l'enquête, tandis que la seconde va tenir compte de l'enquête proprement dite et la dernière s'occupera de l'analyse et de l'interprétation desdits résultats.

Section 1 : Organisation de l'enquête

L'enquête n'est possible qu'en raison de la population pour laquelle elle est destinée et qui justifie son fondement. Robert Muchielli considère la population d'enquête comme étant le groupe humain concerné par l'objectif de l'enquête ⁽²⁰⁾.

Pour sa part, Delanshere G. définit la population ou l'univers d'enquête comme un ensemble ou groupe humain concerné pour les objectifs de l'enquête ⁽²¹⁾. Lorsqu'on parle de l'univers d'enquête ou population d'étude en sciences sociales, il s'agit d'un ensemble déterminé, délimité dans le temps et dans l'espace faisant l'objet d'une investigation scientifique.

²⁰ MUCHIELLI, R.,

²¹ DELANDERE, G.,

Par rapport à notre étude, notre univers d'enquête est composé essentiellement des hommes et des femmes qui partagent la vie commune dans un ménage. Et comme il s'avère impossible d'interroger toutes les personnes mariées, nous avons fait recours à un échantillon afin d'extrapoler les résultats.

3.1.1. Echantillon

La constitution d'un échantillon dépend de différentes techniques qui existent et dont le but poursuivi reste le même, c'est-à-dire celui d'avoir un échantillon représentatif de la population à étudier. Pour ce qui nous concerne dans cette étude, nous avons porté notre choix sur l'échantillon accidentel qui nous a permis de retenir 30 sujets, c'est-à-dire 30 personnes ayant les caractéristiques de notre population. Il s'agissait pour nous de nous intéresser uniquement aux individus partageant la vie de couple.

3.1.2. Administration du questionnaire

Le questionnaire constitue une série des questions portant sur l'objet de recherche dont les réponses permettront de clarifier ou d'expliquer tous les contours du sujet analysé, de manière à ce que les résultats servent la communauté. L'élaboration du questionnaire doit tenir compte de l'identification des enquêtés sur base des variables telles que le sexe, l'âge, la confession religieuse, la profession et la taille de la famille.

En dehors des questions d'identification pour bien situer les personnes à interroger, l'élaboration du questionnaire s'approprie également des questions d'opinions dont leur expression permet d'analyser et d'interpréter une réalité au départ floue. Il s'agit ici des opinions sur la pauvreté et la violence conjugale telle que vécue dans la plupart des ménages de la ville de Kinshasa en général et du quartier Mbanza-Lemba dans la commune de Lemba en particulier.

Quant à la nature des questions, nous avons essayé de combiner à la fois les questions fermées, semi ouvertes et ouvertes.

Les questions fermées sont celles qui permettent à l'enquête de répondre par oui par non, vrai ou faux.

Les questions semi-ouvertes contiennent une série d'assertions parmi lesquelles l'enquêté choisit l'affirmation qui correspond le mieux à ses aspirations. Par contre, les questions ouvertes laissent à l'enquêté la libre expression de ses pensées en usant de ses propres termes. Cette dernière catégorie de questions nous a intéressé dans la mesure où elle va nous aider d'obtenir d'autres détails et suggestions sur des faits non envisagés.

L'administration du questionnaire, dans sa phase de la production proprement dite des données, s'est concrétisée sur terrain dans le quartier Mbanza-Lemba, frappé par la pauvreté et où les familles s'entredéchirent par le manque des moyens nécessaires à la survie. Outre le questionnaire suivi des entretiens, nous nous sommes servi également de l'analyse documentaire en exploitant la documentation se rapportant tant aux aspects théoriques qu'empiriques de notre objet d'étude.

Pour ce qui concerne le dépouillement des questions, il convient de noter que les différentes modalités des réponses sont comparées par rapport à la taille de l'échantillon, puis exprimées en fréquence et en pourcentage présentés sur différents tableaux en vue de l'analyse et de l'interprétation.

Section 2 : Présentation des résultats d'enquête

Dans cette section, il est question de présenter les résultats de notre enquête à travers les tableaux où chacun renferme une question spécifique portant sur l'identification et l'opinion de chaque personne intéressée par notre étude. À titre de rappel, il s'agit des hommes et des femmes vivant en couples mariés dont les opinions permettent d'éclairer la question de la pauvreté comme cause essentielle de violences conjugales.

3.2.2. Questions d'identification des enquêtés

Tableau n°4 : Répartition des enquêtés par sexe

Sexe	Fréquence	Pourcentage
Féminin	16	60
Masculin	14	40
Total	30	100

Source : Nos enquêtes de terrain

Il ressort de ce tableau que la majorité de nos enquêtés sont des femmes, soit 60% contre 40% des hommes interrogés.

Tableau n°5 : Répartition des enquêtés selon l'état matrimonial

Etat matrimonial	Fréquence	Pourcentage
Marié	30	100
Total	30	100

Source : Nos enquêtes

Sur base de ce tableau, nous constatons que l'ensemble des personnes interrogées sont mariées, soit 100%.

Tableau n°6 : Répartition des enquêtés selon la tranche d'âge

Tranche d'âge	Fréquence	Pourcentage
18 – 28	5	16,6
29 – 39	15	50
40 – 50	7	23,3
51 ans et plus	3	10
Total	30	100

Source : Nos enquêtes de terrain

Ce tableau indique que la majorité des enquêtés ont un âge qui varie entre 29 et 39 ans, soit 50%, suivie de ceux dont l'âge varie entre 40 et 60 ans soit 23,3µ et de ceux dont l'âge varie entre 18 et 28 ans, soit 16,6 contre ceux dont l'âge va de 51 ans et plus, soit 10%

Tableau n°7 Répartition des enquêtés selon la confession religieuse

Confessions religieuses	Fréquence	Pourcentage
Catholique	5	16,6
Protestant	4	13,3
Réveil	18	60
Autres	3	10
Total	30	100

Source : Nos enquêtes sur terrain

Dans ce tableau, la majorité des enquêtés sont de l'église de réveil, soit 60%, 16,6% sont de l'église catholique alors que 13,3% sont protestants et enfin 10% de ces personnes appartiennent aux autres confessions.

Tableau n°8 : Répartition des enquêtés selon la profession exercée

Profession exercée	Fréquence	Pourcentage
Fonctionnaire	3	10
Agent d'entreprise	2	6,6
Secteur informel	10	33,3
Sans travail	15	50
Total	30	100

Source : Nos enquêtes sur le terrain

Il dérive de ce tableau que la majorité des enquêtés, soit 50% sont sans travail, alors que 33,3% vivent dans la débrouillardise et 10% sont fonctionnaires, tandis que 6,6% œuvrent dans le secteur privé.

Tableau n°9 : Répartition des enquêtés selon la taille du ménage

Taille du ménage	Fréquence	Pourcentage
3 personnes	5	16,6
6 – 9 personnes	16	60
10 personnes et plus	9	30
Total	30	100

Source : Nos enquêtes de terrain

Ce tableau nous renseigne que 60% des personnes interrogées ont une taille de ménage comprenant entre 6 et 9 membres, 30% possèdent de plus de 10 personnes tandis que 16,6% possèdent entre 3 et 5 personnes.

3.2.3. Questions d'opinion

Tableau n°10 : Source de violences conjugales

Source de violences	Fréquence	Pourcentage
Pauvreté	20	66,6
Polygamie	3	10
Nombre élevé d'enfants	3	10
Autres causes	4	13,3
Total	30	100

Source : Nos enquêtes de terrain

Sur l'ensemble des personnes interrogées dans ce tableau, la majorité soit 66,6% reconnaissent la pauvreté comme source de violences conjugales, 13% évoquent les autres causes tandis que 10% pensent successivement au nombre élevé d'enfants et la polygamie.

Tableau n°11 : Prise de repas par jour

Opinion	Fréquence	Pourcentage
1 fois	26	86,6
2 fois	3	10
3 fois	1	3,3
Total	30	100

Source : Nos enquêtes de terrain

Il ressort de ce tableau que la majorité des enquêtés, soit 86,6% mangent une seule fois par jour alors que 10% mangent 2 fois et enfin 3,3% ont le privilège de manger 3 fois par jour.

Tableau n°12 : Personne qui pourvoit aux besoins familiaux

Opinion	Fréquence	Pourcentage
Père	6	23,3
Mère	14	40
Enfants	4	13,3
Autre membre	6	23,3
Total	30	100

Source : Nos enquêtes de terrain

Ce tableau indique clairement que la mère, soit 40% est la personne qui pourvoit aux besoins alors que pour 23,3%, c'est soit le père ou les autres membres de la famille, tandis que pour les 13,3% ce sont des enfants qui s'occupent du train de vie familial.

Tableau n°13 : Climat de la famille sous l'autorité paternelle

Opinion	Fréquence	Pourcentage
Serein	15	50
Tumultueux	6	20
Autre	9	30
Total	30	100

Source : Nos enquêtes de terrain

Il découle de ce tableau que 50 des personnes enquêtées reconnaissent le climat serein de la famille sous l'autorité paternelle, 30% disent autre chose alors que 20% parlent du climat tumultueux.

Tableau n°14 : Climat de la famille sous l'autorité maternelle

Opinion	Fréquence	Pourcentage
Serein	8	26,6
Tumultueux	18	60
Autre	4	13,3
Total	30	100

Source : Nos enquêtes de terrain

Sur ce tableau, la majorité des enquêtés, c'est-à-dire 60% parlent du climat tumultueux, 26,6% du climat serein et 13,3% ont parlé d'autre chose.

Tableau n°15 : Différentes manifestations de violences conjugales

Opinion	Fréquence	Pourcentage
Disputes	16	53,3
Insultes	10	33,3
Bagarres	2	6,6
Autre	2	6,6
Total	30	100

Source : Nos enquêtes de terrain

Partant de ce tableau, la majorité des enquêtés, c'est-à-dire 53,3% estiment que les disputes constituent des manifestations des violences conjugales ; 33,3% parlent des insultes tandis que 6,6% évoquent les bagarres et autres choses.

Tableau n°16 : Quel est l'impact des violences conjugales sur la famille

Opinion	Fréquence	Pourcentage
Conflits	15	50
Manque d'harmonie	7	23,3
Divorce	8	26 ?6
Total	30	100

Source : Nos enquêtes de terrain

Sur ce tableau, tous les enquêtés dans l'ensemble, les conflits, le manque d'harmonie et le divorce comme ayant de l'impact sur l'élément fondamental.

Tableau n°17 : Remèdes aux violences conjugales

Opinion	Fréquence	Pourcentage
Octroi des moyens par l'Etat	25	83,3
Dépassement de l'homme	2	6,6
Dépassement de la femme	3	10
Total	30	100

Source : Nos enquêtes de terrain

Il se dégage de ce tableau que la majorité des personnes interrogées, c'est-à-dire 83,3% se penchent du côté des pouvoirs publics comme remède aux violences conjugales, 10% évoquent le dépassement de la femme et 6,6% parlent du dépassement de l'homme.

Section 3 : Interprétation des résultats

Après avoir présenté et analysé les résultats, il s'avère important de faire parler ces résultats, c'est-à-dire donner un sens aux opinions exprimées par les enquêtés.

Par rapport au sexe des personnes interrogées, les femmes constituent la majeure partie dans le sens qu'elles sont plus intéressées à la question de la violence conjugale comparativement aux hommes du fait de leur culpabilité. Dans l'entendement général, les femmes sont souvent victimes de ces violences qui les asservissent.

Pour ce qui concerne les tranches d'âges des personnes interrogées, la tranche dominante est celle qui se situe entre 29 et 39 ans. C'est la tranche d'âge qui caractérise la jeunesse et qui souvent, est exposée au chômage en dépit du niveau d'étude ou autres aptitudes.

Quant aux confessions religieuses, la majorité des enquêtés, c'est-à-dire 60% font partie des églises de réveil, cette prédominance s'explique pour la simple raison que ce sont des hommes de Dieu issus de ces confessions religieuses, par la puissance de leurs prières, sont capables d'apporter des solutions aux problèmes des hommes. Ils prêchent les guérisons miraculeuses, les voyages, le travail, le mariage et tant d'autres convoitises des hommes. C'est ce qui crée la différence avec les églises traditionnelles qui ne se contentent que de l'évangile.

Par rapport à l'exercice d'une profession donnée, la majorité de nos enquêtés sont sans emploi. Cela se comprend facilement lorsqu'on se réfère au contexte de pauvreté, de chômage de plus en plus croissant qui frappe la

majorité de la population congolaise en général et celle de la ville de Kinshasa en particulier. C'est donc cette situation qui est à la base de l'émergence des activités du secteur informel dominé essentiellement par les femmes.

Concernant la taille de ménage, la majorité des personnes interrogées possèdent entre 6 et 9 personnes, ce qui rend la vie difficile pour une famille dont les responsables manquent du travail même si l'un des conjoints se lance dans la débrouillardise.

En ce qui concerne les sources des violences conjugales, le plus grand nombre des personnes interrogées, c'est-à-dire 66,6% se sont exprimées en faveur de la pauvreté. On reconnaît à cet effet que celle-ci est à la base de plusieurs pathologies sociales dont souffrent nos sociétés surtout dans les milieux ruraux et péri-urbains. L'insuffisance ou le manque de moyens pour la survie incite les personnes concernées à poser des actes immoraux, c'est ce qui est fréquent dans les familles pauvres.

Par rapport au nombre de repas consommé journalièrement, la tendance majoritaire, c'est-à-dire 86,6% n'ont droit qu'à un seul repas par jour. Cela témoigne la pauvreté, le chômage, le manque ou perte d'emploi. Et pourtant, il est reconnu qu'une personne normale a droit à consommer trois repas journalièrement pour garder la forme et être sain de corps. La rareté des repas dans une famille est à la base des maladies, des actes de criminalité, de vol à mains armées et de tueries.

Pour ce qui est de la prise en charge des besoins familiaux, la majorité de ces enquêtés désignent la mère comme responsable. Ceci se comprend dans le sens que ce sont des hommes qui vivent dans le chômage et n'exercent aucune activité pour la survie de leurs foyers. Face à cette inactivité,

les mères ont pris la relève, ce qui engendre parfois des conflits, des disputes et d'autres situations plus complexes susceptibles d'aboutir même au divorce.

Concernant le climat de famille, la majorité des enquêtés évoquent le climat serein lorsque le père a de l'autorité dans sa famille et surtout lorsqu'il est capable d'assurer les moyens de subsistance à son épouse et à sa progéniture. Par contre, c'est la mère qui jouit de l'influence surtout lorsque la responsabilité et la charge de la maison lui incombent, d'où la perte de l'autorité maritale.

Quant aux différentes manifestations de violences conjugales, la tendance majorité des personnes interrogées, c'est-à-dire 53,3% ont évoqué les disputes quotidiennes liées aux incompréhensions mutuelles faute des moyens, la prise en charge de la famille par la femme pose souvent des problèmes dans la conduite de cette dernière qui impose sa loi au mari désœuvré et passif.

Comme impact des violences conjugales sur la famille, les sujets interrogés ont évoqué les conflits, le manque d'harmonie, voire même le divorce. L'insoumission de l'épouse a également de l'incidence sur les enfants et l'avenir de la famille. Cette situation peut conduire au divorce et favoriser les familles monoparentales ou recomposées.

Face aux violences conjugales, 83,3% des personnes concernées par notre enquête, ont proposé comme remède la prise en charge des parents par les pouvoirs publics qui devraient investir en vue de leur donner du travail en vue de satisfaire aux besoins vitaux des familles pour le bien-être de tous les enfants, donc l'avenir de toute la nation.

CONCLUSION

Pauvreté et violence conjugale à Kinshasa, telle est la thématique traduite en sujet de notre dissertation de ce mémoire de fin de nos études universitaires. A cet effet, nous sommes partie de l'idée selon laquelle la pauvreté est un fléau qui engendre la violence conjugale avec un cortège de méfaits sur la cohésion ou l'harmonie des couples.

Partant de notre problématique, un questionnement s'est imposé en ces termes :

- Comment se manifestent les violences conjugales entre les couples ?
- Quel est donc l'impact de ces violences sur la vie familiale ?
- Et que faire pour remédier à cette situation ?

En guise des réponses provisoires à ces questions, nous avons estimé que les violences conjugales se manifestent par des disputes régulières, des séparations des corps et au pire de cas au divorce.

Comme impacts, nous avons relevé l'instabilité familiale, la haine des enfants vis-à-vis des parents, l'abandon du toit conjugal par les enfants, la délinquance juvénile, la prostitution des filles et l'émergence du phénomène fille-mère, etc.

Nous avons également démontré que la violence conjugale ne constitue pas l'apanage exclusif de l'homme, mais elle peut également être l'émanation de la femme insoumise et surtout lorsque celle-ci assure au quotidien la lourde charge de la vie familiale grâce à ses activités rémunératrices de revenus contrairement à son partenaire, oisif et passif.

Pour ce qui relève des solutions envisagées pour atténuer les violences conjugales, il est du devoir des pouvoirs publics de mettre à la disposition des uns et des autres, les moyens de gagner la vie par des efforts personnels en investissant pour que chacun trouve du travail dans l'intérêt de la communauté tout entière. Les églises et l'école ont aussi un grand rôle à jouer par la socialisation des enfants, futurs parents de demain.

La vérification de toutes ces hypothèses a été rendue possible grâce à la méthode dialectique illustrée par ses postulats conformément aux investigations de terrain et à l'usage des techniques documentaire, d'observation directe et d'entretien.

A l'issue de nos enquêtes de terrain, nos hypothèses ont été confirmées et renforcées.

Quant à la charpente de notre travail, trois chapitres distincts ont constitué l'essentiel de cette étude sur la pauvreté et la violence conjugale.

Le tout premier chapitre a porté sur les généralités, à savoir la clarification des concepts et la présentation du milieu d'étude. le second chapitre a pris en charge les facteurs déterminant la violence conjugale ainsi que tous ses corolaires. Le troisième et dernier chapitre s'est intéressé à la présentation, à l'analyse et à l'interprétation des données produites par nos investigations.

Bref, nous croyons avoir effleuré quelques éléments sur la matière qui demeure encore vaste et nécessite d'autres apports pour combler les lacunes de ce travail, ses non-dits pour l'avenir de la science.

Quelques recommandations

Toute étude doit dégager et mettre en exergue certaines recommandations susceptibles de donner de la matière aux décideurs afin de donner des solutions aux maux qui frappent nos communautés. A cet égard, nos suggestions concernant les pouvoirs publics, dans le gouvernement qui a en charge la vie de toute la population, l'église, l'école et les parents même pour le bien-être général.

- Aux pouvoirs publics
 - Favoriser l'intérêt général
 - Créer des emplois au profit de tous les membres de la communauté
 - Appliquer une politique distributive rationnelle des richesses nationales sans discrimination
 - Investir dans le domaine de l'emploi, de l'éducation et de la santé pour assurer un avenir radieux à sa jeunesse.
- A l'église

Comme l'une des agences de socialisation, l'église doit jouer le rôle de rassembler les peuples de Dieu par les moyens d'évangélisation en prônant l'amour du prochain et la vertu.

- A l'école

Dans le cadre de la poursuite de la socialisation après la famille, l'école doit inculquer aux enfants les meilleures valeurs de la société telles que

le nationalisme, le respect des biens communs, le sens d'honneur et d'intégrité, la lutte contre les antivaleurs à l'instar de la corruption.

- Aux parents (famille)

En sa qualité de la toute première instance de socialisation, la famille a la responsabilité de préparer l'enfant à une vie exemplaire dans la société, lui inculquer les premières notions de savoir-être et de savoir-faire, les valeurs traditionnelles du respect envers l'aîné, du sens de serviabilité, de sacrifice pour l'intérêt général. Pour y parvenir, les parents eux-mêmes doivent servir de leçon par leur propre comportement. Ce n'est qu'à cette condition que les enfants d'aujourd'hui seront demain les parents modèles dans la société.

- Aux chercheurs

Notre étude est loin de prétendre avoir traité la thématique de la violence conjugale dans toute son exhaustivité. Néanmoins, nous sommes persuadée qu'elle se verra enrichie par d'autres travaux de chercheurs professionnels pour le progrès effréné de la science.

BIBLIOGRAPHIE

1. Béatrice BARBUSSE et Dominique GLAYMANN, *Introduction à la sociologie*, Editions Foucher, Paris, 2004.
2. DELANDERE, G.,
3. KAPALAYI, Fondements et problèmes sociologiques de la parité Homme-femme en RD. Congo, Etude du cas de Babinji « Bambagani » du Kasai Occidental, Editions Presses de l'Université de Kinshasa, Kinshasa, 2015.
4. Lexique de sociologie, éditions Dalloz, Paris, 2005.
5. M. MONTOUSSE et G. RENOARD, *100 fiches pour comprendre la sociologie*, Ed. Breal, Paris, 2001.
6. M.A. SAYA, *Guide des droits des femmes ou le droit de connaître et de savoir*, MAS, Kinshasa, 2007, p.70.
7. MAMBUNGU MUNDELE, Parité homme – femme en RDC. Vers une société de rivalité genrée accentuée, in *Cahiers Congolais de sociologie*, n°32, Août 2014.
8. Marie BAPU, *Violences faites à la femme dans la culture kasaiennes : Mythes ou réalités ?* Editions Profer, Kinshasa, 2000.
9. MUCHIELLI, A., *Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale*, Paris, EFS, 1971.
10. NKODIA Philemon, Secrétaire du quartier interviewé le 20/07/2018 à Mbanza-Lemba
11. ONU-FEMMES, *Etude sur la masculinité en RD. Congo*, juin 2015.
12. ONU-FEMMES, *Histoire des femmes congolaises*, 2014.
13. SHOMBA KINYAMBA, *Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique*, Editions Presses de l'Université de Kinshasa, Kinshasa, 2014.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	I
REMERCIEMENTS.....	II
INTRODUCTION	1
1. ETAT DE LA QUESTION.....	1
2. PROBLEMATIQUE.....	6
3. HYPOTHESES.....	8
4. METHODOLOGIE.....	9
5. CHOIX ET INTERET DU SUJET	12
6. DELIMITATION DU SUJET	13
7. DIFFICULTES RENCONTREES.....	13
8. SUBDIVISION DU TRAVAIL	14
CHAPITRE I : GENERALITES	15
SECTION 1 : DEFINITION DES CONCEPTS.....	15
SECTION 2 : PRESENTATION DU MILIEU D’ETUDE	23
2.1. CADRE GEOGRAPHIQUE	26
2.2. CADRE DEMOGRAPHIQUE.....	26
2.3. CADRE SOCIO-ECONOMIQUE	28
CHAPITRE II : MANIFESTATIONS DES VIOLENCES FAITES A LA FEMME AU SEIN D’UN MENAGE.....	30
SECTION 1 : QUELQUES MANIFESTATIONS DES VIOLENCES CONJUGALES	30
SECTION 2 : CAUSES MAJEURES DES VIOLENCES CONJUGALES.....	32
II.2.1. PESANTEURS SOCIO-CULTURELLES.....	32
II.2.2. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET IMPACT DE LA PAUVRETE SUR LA VIOLENCE CONJUGALE	34
CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS	37
SECTION 1 : ORGANISATION DE L’ENQUETE	37
3.1.1. ECHANTILLON	38
3.1.2. ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE	38
SECTION 2 : PRESENTATION DES RESULTATS D’ENQUETE	40
3.2.2. QUESTIONS D’IDENTIFICATION DES ENQUETES	40
3.2.3. QUESTIONS D’OPINION.....	43
SECTION 3 : INTERPRETATION DES RESULTATS.....	47
CONCLUSION	50
BIBLIOGRAPHIE.....	54
TABLE DES MATIERES.....	55